

DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.info

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 octobre 2017 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes MARTIN Francine, ANZALONE Nelly, LEBARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BRENET Martine, BICHET Monique et M. PREVITALI Christian, excusés

Procurations: de Mme MARTIN Francine à M. LETHIER Daniel
de Mme ANZALONE Nelly à M. LOOTEN Bernard
de Mme LEBARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine
de Mme BRENET Martine à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : M. CUENOT Eric

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 20 octobre 2017;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 2 novembre 2017, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mardi 3 octobre 2017**
- 2. Grande Rue : demande de subventions au Conseil Départemental : aménagement de sécurité et construction de trottoirs.**

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 3 octobre 2017

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 3 octobre 2017. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

- 2. Grande Rue : demande de subventions au Conseil départemental : aménagement de sécurité et construction de trottoirs.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement seront prochainement engagés, Grande Rue (Route Départementale n° 221).

La réalisation de ces travaux d'assainissement a été l'occasion, pour les élus, de revoir l'aménagement complet de cette rue notamment, en terme de sécurité.

Ainsi, dans le cadre de cet aménagement, la commune a souhaité dimensionner et calibrer les largeurs de chaussée afin de réduire la vitesse des automobilistes, sécuriser les liaisons piétonnes ainsi que les stationnements.

Il a donc été décidé, en concertation avec les services du Conseil Départemental:

- de calibrer la RD n°221 à une largeur de 5.60 mètres sur l'ensemble de la traversée d'agglomération
- de simplifier le carrefour reliant la RD n°221, grande rue et la rue des Oiseaux de manière à le ramener perpendiculaire à la voie principale et ainsi sécuriser la giration
- d'installer un plateau surélevé entre le carrefour de la rue des Quatre Vents et celui de la rue des Champs de la Pierre
- de protéger l'ensemble des stationnements par une bordure haute de manière à sécuriser les emplacements mais également casser l'effet rectiligne de la chaussée existante
- d'intégrer à l'aménagement une liaison piétonne principale d'une largeur moyenne de 2 mètres sur le côté droit dans le sens montant.

Monsieur le Maire précise que le coût total de ces travaux est estimé à 289 000 € HT soit 346 800 € TTC. Des subventions peuvent être accordées par le Département du Doubs au titre des aménagements de sécurité et de la construction de trottoirs.

En outre, les travaux de réfection de chaussée, estimé à 85 900 €, seront intégralement remboursés à la commune par le Conseil Départemental, par le biais d'une convention, dans le cadre des opérations partenariales de sécurité en agglomération.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les travaux susmentionnés dont le montant total est estimé à 289 000 € HT soit 346 800 € TTC
- mandate Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité et de la construction de trottoirs
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en euros HT
Montant des travaux	289 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre	10 573.50 €
Coordonnateur SPS	5 000 €
Publication du marché	720 €
Montant total de l'opération	305 293.50 €

Recettes	Taux	Montant en euros HT
Conseil Départemental		
➤ OPSA		85 900 €
➤ Aménagement de sécurité	25 %	17 268.37 €
➤ Construction de trottoirs	24 %	23 729.64 €
Fonds propres		178 395.49 €
TOTAL		305 293.50 €

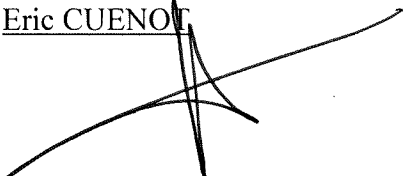
- s'engage, si les subventions accordées étaient inférieures aux montants demandés, à prendre en charge la différence,
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et financières nécessaires à l'exécution de ces travaux ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette affaire
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant décision attributive de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le prochain conseil municipal se tiendra en mairie **le Mardi 7 novembre 2017 à 19h30**

Le secrétaire,

Eric CUENOT



Le Maire

Daniel HUOT

